

Mise en pratique du RGPD et de la conformité des sites web

*Formation et sensibilisation autour de la
conformité des sites internet*

Présentation



Thomas Menant · 1er
Associé chez NumériCité
France · + de 500 relations · Coordonnées

[Message](#) [Plus...](#)

 NumériCité
 Université Panthéon Sorbonne (Paris I)

- 2010 : Community Manager [TE](#)
- 2013 : Chef de projet / Product Owner [SGMAP](#)
- 2016 : Adjoint au chef de pôle juridique [SGMAP / DINSIC](#)
- 2019 : NumériCité - Associé

Expérience

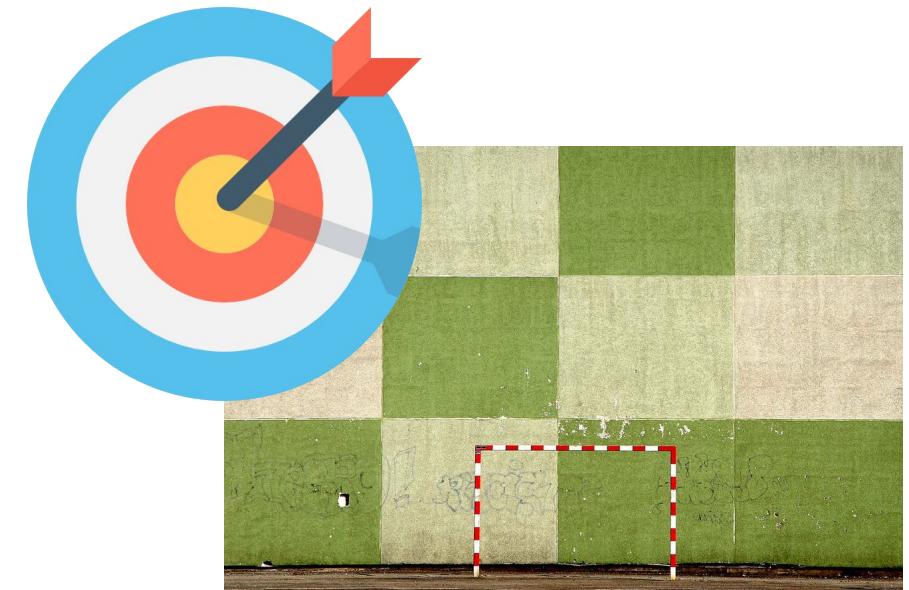
 **Associé**
NumériCité
juil. 2019 – Aujourd’hui · 1 mois
Région de Paris, France

 **Adjoint au chef de pôle juridique**
Direction interministérielle du numérique et du SI de l’Etat (DINSIC)
oct. 2015 – nov. 2018 · 3 ans 2 mois
Région de Paris, France
Direction interministérielle du numérique et du système d’information et de communication de l’Etat.

Mail : t.menant@numericite.eu

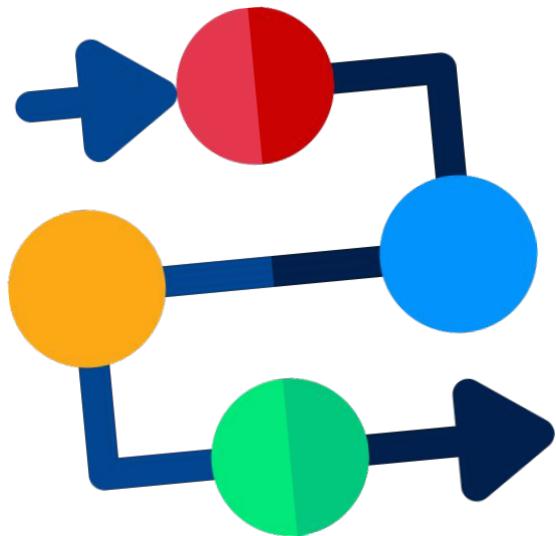
Objectifs

1. Permettre de connaître le socle de base du **cadre de la protection de la vie privée**.
2. **Outiliser les membres de beta.gouv** pour qu'ils soient en mesure de diagnostiquer les sites existants, **déterminer les actions à mener et suivre la conformité** de leurs projets.
3. Proposer des **solutions clés-en-main** pour assurer la conformité des futurs projets (modèles, pilotage des prestataires et vérification du travail effectué).



[Dispositif : une demi-journée de formation théorique et pratique](#)

Plan



1) Le cadre de la protection de la vie privée :

- a. Le RGPD
- b. Les règles relatives aux cookies
- c. Evolutions attendues dans les prochains mois

⇒ **Les documents obligatoires à produire pour un site (ou une plateforme)**

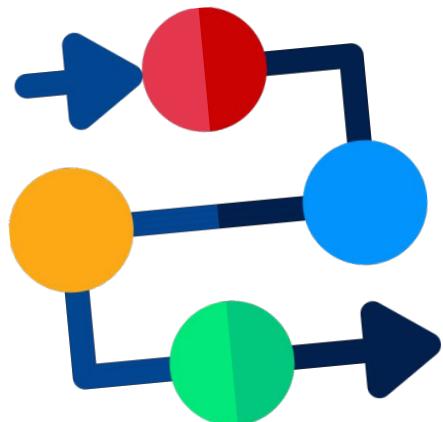
2) La mise en pratique de ces règles :

- a. Les cookies : savoir les détecter, prévoir les actions de conformité, prévoir une politique de confidentialité
- b. La rédaction des mentions légales : principes et modèles
- c. La rédaction de condition générale d'utilisation : principes et modèles

⇒ **Cas pratiques sur les sites existants**

PARTIE I

Le cadre de la protection de la vie privée



1



— RGPD quoi? —

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données



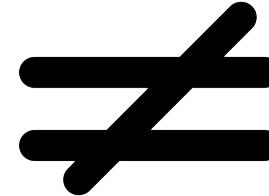
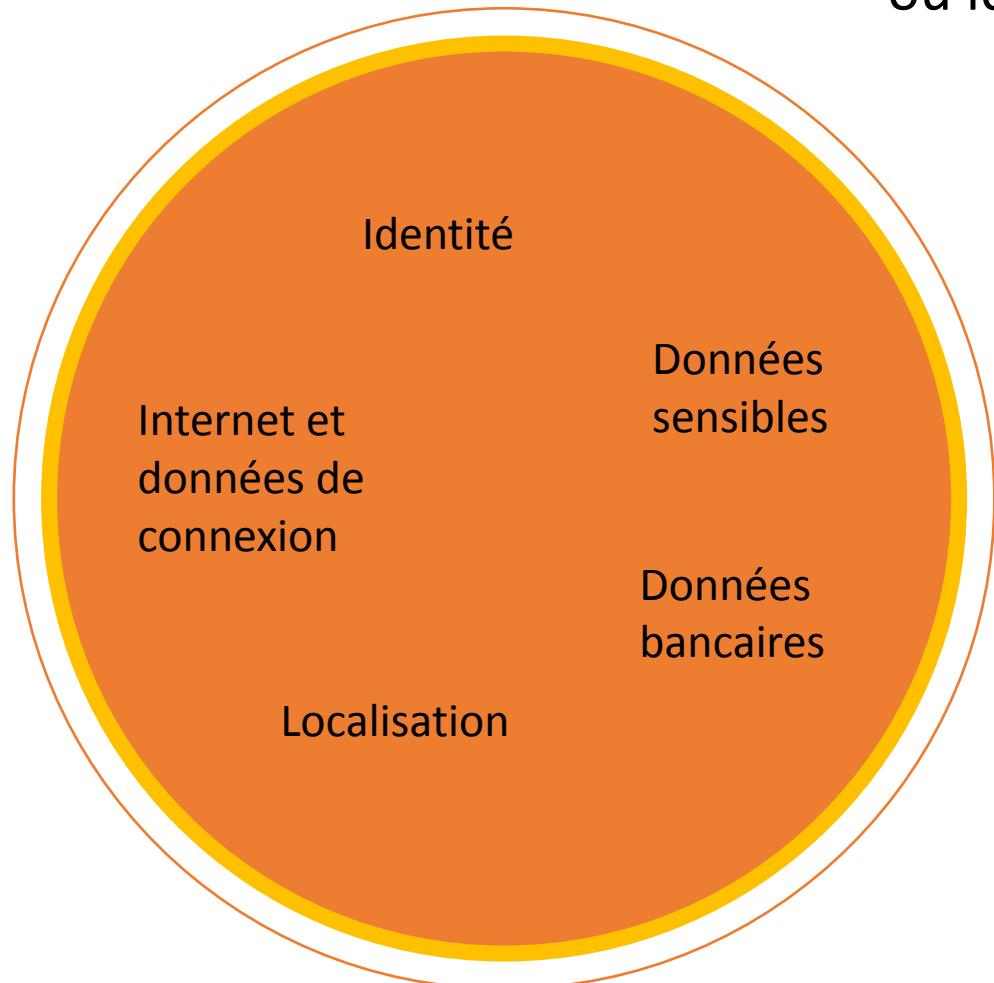
- définit un contexte juridique permettant d'encadrer le traitement des données personnelles
- s'est adapté aux évolutions technologiques de nos sociétés
- un seul et même cadre sur tout le territoire de l'Union européenne.

En droit français: Loi française Informatique et Libertés de 1978

Présentation du RGPD

— Une donnée personnelle : c'est quoi ? —

Définition large : « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable » (Art 4.1RGPD)



Présentation du RGPD

— Qu'est-ce qu'un traitement ? —

Traitement

Art 4.2 RGPD

« toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliqués à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telle que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation (...) l'effacement ou la destruction »

Le champ est large.



Finalité

Article 5. 1 RGPD

« Les données à caractère personnel doivent être [...] collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes »

Les finalités doivent être claires, et liées à une base légale.

— Les principes —

Article 5 - Principes relatifs au traitement des données à caractère personnel



- **Principe de licéité:** traitées de manière licite, loyale et transparente et collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes
- **Principe d'exactitude des données:** exactes et mises à jour
- **Principe de minimisation:** adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités
- **Principe de conservation limitée** des données: durée non excessive
- **traitées de façon à garantir une sécurité** appropriée des données à caractère personnel : perte, destruction, modification

□ Accountability

— Les bases légales —



....mais plusieurs bases légales peuvent être utilisées pour différents traitements.

Article 6 - Licéité du traitement

- consentement
- exécution d'un contrat ou l'exécution de mesures précontractuelles
- respect d'une obligation légale
- nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux
- nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique
- intérêts légitimes
- L'intérêt légitime et le consentement ne sont pas possibles quand le traitement est nécessaires à l'exécution d'une mission d'intérêt public**

Présentation du RGPD

— Responsable ou sous-traitant ? —

Responsable de traitement	Sous traitant
<p>« Seul ou conjointement détermine les finalités et les moyens du traitement »</p>	<p>« Traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement »</p>
<ul style="list-style-type: none">- Respecter des obligations spécifiques en matière de sécurité, de confidentialité ;- Accountability : savoir rendre compte des travaux entamés ;- Documenter de l'activité : tenir un registre ;- Privacy by design/default (art 25);- Garantir la sécurité du traitement, telles que la pseudonymisation et le chiffrement des données (Art 32) ;- DPO (délégué à la protection des données)- PIA (analyse d'impact sur la vie privée)- Notifier violation données personnelles à l'autorité compétente s'il y a un impact sur les droits et libertés fondamentales. <p>/!\ On peut être co-responsable</p>	<ul style="list-style-type: none">- Respecter des obligations spécifiques en matière de sécurité, de confidentialité ;- Accountability ;- Documentation de l'activité : tenir un registre ;- Privacy by design/default (art 25);- Garantir la sécurité du traitement, telles que la pseudonymisation et le chiffrement des données (Art 32) ;- Obligation de conseil auprès du responsable de traitement (PIA, notification de violation de données, sécurité, contribution aux audits) ;- Le sous-traitant quant à lui doit notifier toute violation des données au responsable du traitement, dans les meilleurs délais (Art 33 et 34). <p>/!\ le sous traitant est responsable de ses propres sous traitants (indirects) auprès du responsable de traitement</p>

— Les obligations pour les organisations —



L'AQC en tant que responsable de traitement :

- ✓ Nommer un délégué à la protection des données (DPO)
- ✓ Préparer son *accountability* : montrer comme la structure s'est conformée au droit en vigueur (projets, rh, communication...)
- ✓ Cartographier ses « traitements » et les données afférentes dans un registre
- ✓ Mettre en place les mesures d'informations des utilisateurs, usagers et partenaires (le cas échéant en formant)
- ✓ S'assurer de la bonne conformité de ses prestataires
- ✓ Documenter l'ensemble des travaux menés sur les projets et en interne (procédures d'exercice des droits, en cas de violation de données...)

Présentation du RGPD

— Les droits des personnes —



Les droits :

- ✓ À l'information
- ✓ Accès
- ✓ Rectification
- ✓ Opposition
- ✓ Effacement (effacement et déréférencement)
- ✓ Portabilité des données

— Sanctions —



- une amende financière dont le montant peut s'élever à 20 000 000 € ou à 4 % du chiffre d'affaires annuel mondial total de l'exercice précédent, le montant le plus élevé étant retenu (Art 83).

Bond de 39% des amendes RGPD en Europe sur 2020

La CNIL propose un
MOOC pour s'initier, il
est gratuit et
accessible à tous.

**Identifiez la personne
ressource dans la
structure**

- Pour connaître les pratiques internes et déterminer la maturité



— Les réflexes pour mes projets numériques —

1

Identifier la personne ressource dans la structure

- Pour connaître les pratiques internes et déterminer la maturité

Pour les projets numériques, prévoir de compléter une fiche de traitement

- Déterminez les données à caractère personnel que vous allez collecter ou traiter : état-civil, coordonnées ...
- Classez ces données en fonction de la typologie d'utilisateur (particulier, professionnel, ...)

Prévoir de rédiger l'information du public si vous collectez des données

- Souvent on trouve ce document dans une section « Données personnelles » ou « Politique de confidentialité », la CNIL propose un modèle minimal ; parfois on propose un lien ou une cas à cocher au moment de l'inscription proposant de consulter le document. La CNIL propose aussi des phrases types.
- On y trouve des mentions obligatoires : qui, quelles données, pourquoi, comment exercer ses droits.

Utilisation de données personnelles : quelles informations donner à l'internaute ?

Le RGPD précise les informations que vous devez rendre disponibles. Ainsi, si un internaute vous en fait la demande, vous avez l'obligation de donner accès aux informations suivantes :

- ▶ Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données
- ▶ Coordonnées du délégué à la protection des données (DPO), ou d'un point de contact sur les questions de protection des données personnelles
- ▶ Base juridique du traitement de données (consentement de l'internaute, respect d'une obligation prévue par un texte, exécution d'un contrat...)
- ▶ Finalités des données collectées (pour prise de décisions automatisée, pour prévenir la fraude, parce que les informations sont requises par la réglementation...)
- ▶ Caractère obligatoire ou facultatif du recueil des données et les conséquences pour la personne en cas de non-fourniture des données
- ▶ Destinataires ou catégories de destinataires des données
- ▶ Durée de conservation des données
- ▶ Transferts de données à caractère personnel envisagés à destination d'un État n'appartenant pas à l'Union européenne

Vous devez également **informer l'internaute de ses droits** : accès à ses données, possibilité de rectification ou d'effacement de ses données, de retrait de son consentement, possibilité de faire une réclamation auprès de la CNIL.

En cas de données collectées de manière indirecte, vous devez informer l'internaute de la source des données.



Parallèle avec l'étiquetage alimentaire

Comprendre l'étiquetage alimentaire

Liste des ingrédients

Elle comprend tous les composants qui entrent dans la fabrication de l'aliment (matières premières agricoles, épices, additifs, etc.) et qui sont encore présents dans le produit fini.

Les ingrédients sont énumérés dans l'ordre pondéral décroissant de la recette.

La quantité d'un ingrédient est indiquée lorsqu'il figure dans la dénomination de vente ou est mis en évidence dans l'étiquetage (sur l'image par exemple).

Les additifs (substances ajoutées en petites quantités lors de la fabrication du produit pour accroître la durée de conservation, améliorer la texture, l'aspect, etc.) sont classés par catégorie et désignés par leur nom ou par leur numéro de code européen : lettre E (Europe) suivie de 3 chiffres.

La présence d'OGM (organismes génétiquement modifiés) dans l'un des ingrédients doit être obligatoirement mentionnée.

La présence d'allergènes doit être obligatoirement indiquée (en gras par exemple).

Dans les cas où l'industriel ne peut garantir l'absence totale de certains allergènes, il le précise par ce type de mention pour informer au mieux les consommateurs.

Mode d'emploi

Dates de consommation

Elles indiquent la période pendant laquelle le produit conserve ses propriétés spécifiques.

Date de durabilité minimale anciennement date limite d'utilisation optimale (DULU)

«A consommer de préférence avant le ...» (jour, mois, année), ou «A consommer de préférence avant fin ...» (mois, année) ou (année). Elle indique le délai au-delà duquel les qualités gustatives ou nutritionnelles du produit risquent de s'altérer.

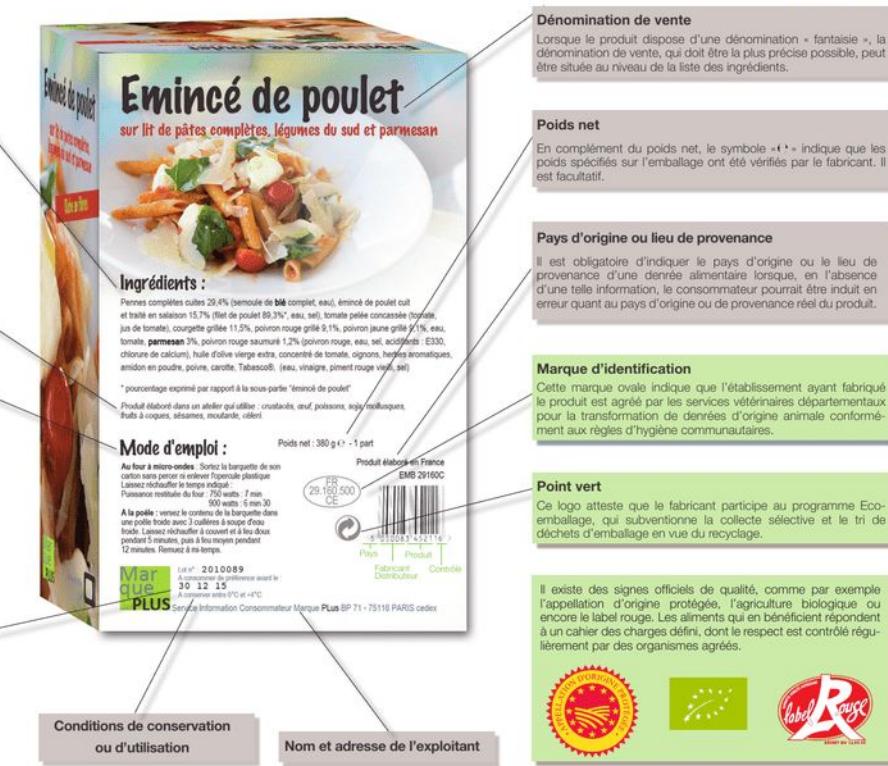
Date limite de consommation (DLC)

«A consommer jusqu'au ...» (jour, mois). La DLC apparaît sur les denrées périssables (produits laitiers frais, viandes, poissons, œufs, légumes épluchés en sachets, etc) dont la consommation au-delà de cette date présente un danger pour la santé.

Date de congélation

«Produit congelé le ...» (jour, mois, année)

Elle concerne les viandes congelées, les préparations de viandes congelées et les produits non transformés de la pêche congelés.



Dans beaucoup de secteurs, il existe des obligations d'informations aux consommateurs.

Il s'agit pour des motifs louables de permettre de montrer que le client a été informé ; quand bien même le résultat final serait pour lui complexe à intégrer/comprendre

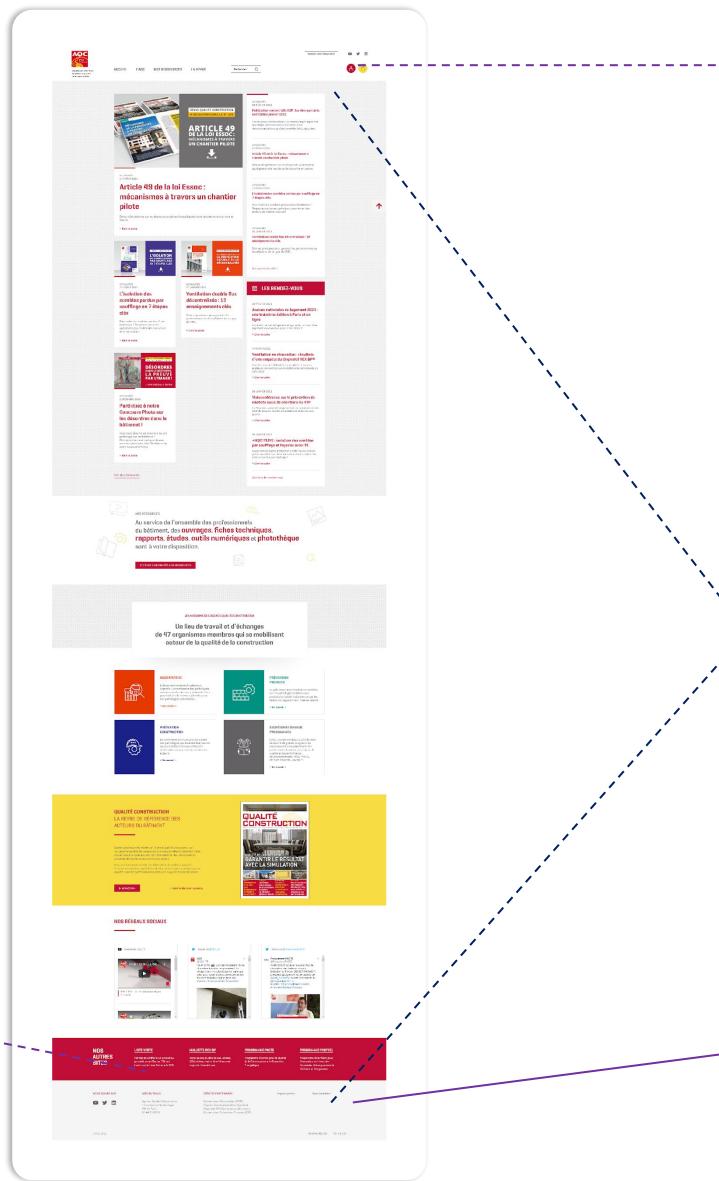
C'est le même principe qui s'applique en matière de produits numériques (sites internet, logiciels, newsletter etc).

Ces obligations sont renforcées depuis plusieurs années. Le RGPD est venu également montrer que les acteurs économiques finalement informaient peu ou pas. Dorénavant, tout le monde cherche à en écrire beaucoup.

Focus sur les différentes mentions d'information :

Déclaration d'accessibilité

Pour les sites grands publics, et ceux financés majoritairement par l'administration



Conditions générales d'utilisation

Lorsqu'on va proposer un compte et des fonctionnalités, on fixe le contrat d'utilisation de la plateforme, souvent on les accepte par une case à cocher.

Informations RGPD *

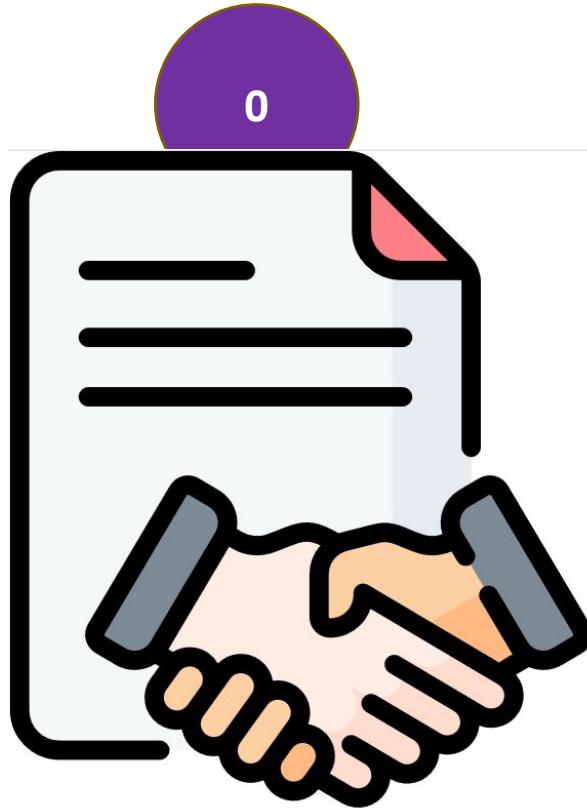
Lorsqu'on va proposer un compte et des fonctionnalités, on fixe le contrat d'utilisation de la plateforme, parfois en pied de page on trouve un lien intitulé « Données personnelles »

Mentions légales
Qui propose le site ? Où est-il hébergé ?

...

* Il est possible d'avoir une page unique qui propose tous ces éléments tant qu'elle est claire

L'étiquetage obligatoire



Mentions légales & CGU

Les mentions légales :

Tous les sites doivent proposer les renseignements suivants :

- Identité de l'éditeur du site
- Les coordonnées de l'éditeur
- L'hébergeur des données

MENTIONS LÉGALES

En vigueur au _____

Conformément aux dispositions des Articles 6-II et 19 de la Loi n°2004-575 du 21 juillet 2004 pour la Confiance dans l'économie numérique, dès L.C.E.N., il est porté à la connaissance des Utilisateurs du site _____ que le présent document concerne le site _____.

La connexion et la navigation sur le site (indiqué le nom du site) par l'Utilisateur implique acceptation intégrale et sans réserve des présentes mentions légales.

Ces dernières sont accessibles sur le site à la rubrique « Mentions légales ».

ARTICLE 1 : L'ÉDITEUR

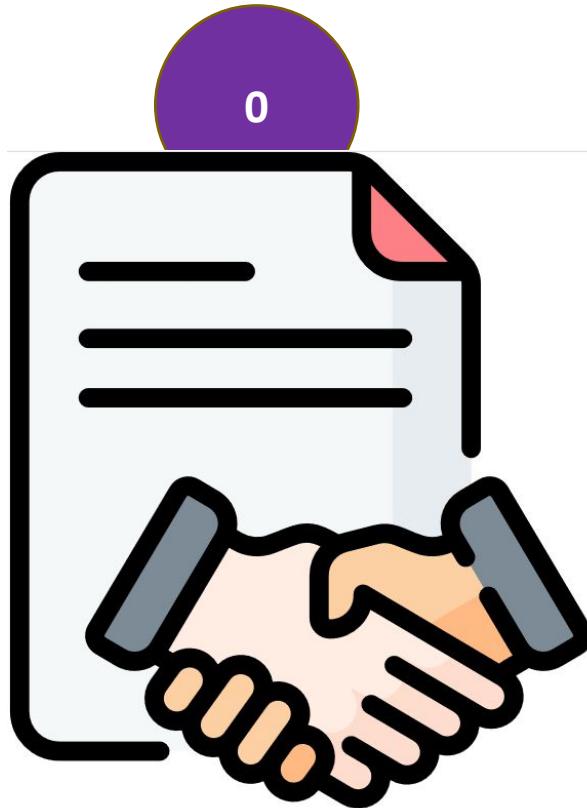
L'édition du site _____ est assurée par la Société _____, immatriculée au RCS de _____ sous le numéro _____ au capital _____
adresse e-mail _____ dont le siège social est situé au _____
N° de TVA intracommunautaire : _____
Le Directeur de la publication est _____

ARTICLE 2 : L'HÉBERGEUR

L'hébergeur du site _____ est la Société _____, dont le siège social est situé au _____ avec le numéro de téléphone _____

ARTICLE 3 : ACCÈS AU SITE

Particularité d'étiquetage



Documentation

Particularité : *accessibilité*

Pour les titulaires d'une mission de service public et les organisations majoritairement financées par le public, il convient d'indiquer son niveau d'accessibilité pour les personnes en situation d'handicap

Déclaration d'accessibilité

[Nom de l'entité] s'engage à rendre ses sites internet, intranet, extranet et ses progiciels accessibles [et ses applications mobiles et mobilier urbain numérique] conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

À cette fin, elle met en œuvre la stratégie et les actions suivantes :

- Schéma plurianuel de mise en accessibilité 2020-2022 [url],
- Actions réalisées en 2019-2020 [url],
- Plan d'actions 2020-2021 [url].

Cette déclaration d'accessibilité s'applique à www.nomdusite.gouv.fr.

État de conformité

[Nom du site, url] est en [conformité partielle] avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), version 4.0 en raison des non-conformités et des dérogations énumérées ci-dessous.

Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé par [nom de l'entité qui a réalisé l'audit] révèle que :

- [nn%] des critères du RGAA version 4.0 sont respectés
- [Facultatif] Le taux moyen de conformité du site s'élève à [nn%]

Particularité : *conditions générales d'utilisation*

Pour les sites proposant un compte, vous allez pouvoir proposer des règles d'utilisation :

- informations sur le fonctionnement du site (création du compte, règles de modération, responsabilités etc)
- Responsabilités des uns et des autres
- Prévoir des sanctions des utilisateurs

ARTICLE 3 : COLLECTE DES DONNÉES

Le site assure à l'utilisateur une collecte et un traitement d'informations personnelles dans le respect de la vie privée conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le site est déclaré à la CNIL, sous le numéro _____.

En vertu de la loi Informatique et Libertés, en date du 6 janvier 1978, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition de ses données personnelles. L'utilisateur exerce ce droit

ARTICLE 4 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les marques, logos, signes ainsi que tous les contenus de site (textes, images, son...) font l'objet d'une protection par le Code de la propriété intellectuelle et plus particulièrement par le R-Droit d'auteur.

L'utilisateur reçoit la permission réservée de son pour toute reproduction, publication, copie des différents contenus. Il s'engage à une utilisation de ces contenus en intra dans un cadre strictement privé, toute utilisation à des fins commerciales et publicitaires est strictement interdite.

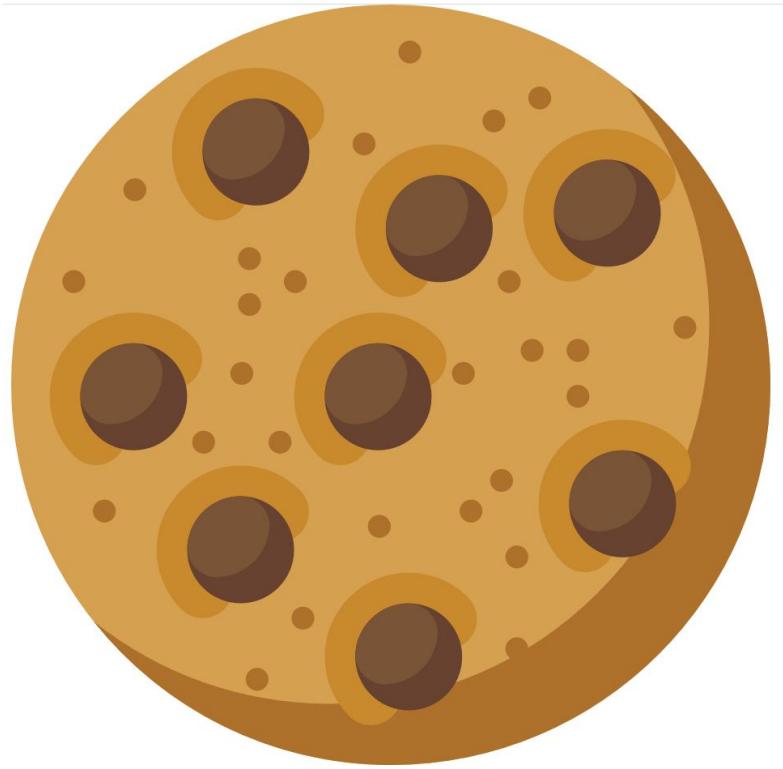
Toute représentation totale ou partielle de ce site par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse de l'exploitant du site internet constitue une contrefaçon sanctionnée par l'article L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Il est rappelé conformément à l'article L.322 du Code de propriété intellectuelle que l'utilisateur qui reproduit, copie ou publie le contenu protégé doit citer l'auteur et sa source.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ

Les sources des informations diffusées sur le site _____ sont régulièrement mises à jour mais le site ne garantit pas qu'il soit exempt de défauts, d'erreurs ou d'omissions.

Les informations communiquées sont présentées à titre indicatif et général sans valeur contractuelle. Malgré des mises à jour régulières, le site _____ ne peut être tenu responsable de la modification des dispositions administratives et judiciaires survenant après la publication. De même, le site ne peut être tenu



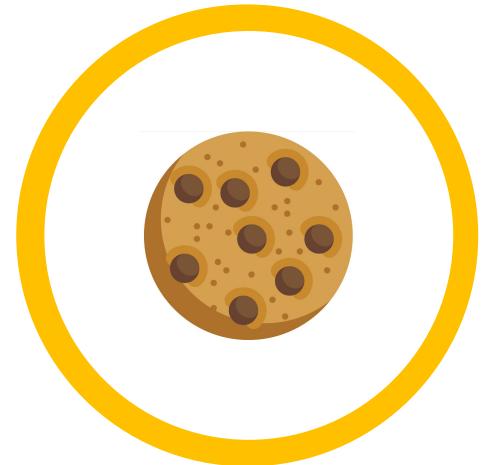
2



— ePrivacy quoi? —

ePrivacy : Directive « vie privée & communication électronique

- Renforcer la protection de la vie privée des citoyens dans le cadre des communications électroniques
 - Depuis 2002, des règles ayant des impacts sur l'usage des traceurs (cookies), renforcer par une décision de justice qui a poussé les éditeurs à faire fleurir les bandeaux de « consentement ». **C'est un débat depuis des années !**
 - Ces bandeaux sont inefficaces, agaçants et généralement le choix prononcé n'est pas respecté.
 - Ces bandeaux sont contreproductifs car ils s'appliquent de la même manière sans variation selon le degré d'intrusion.

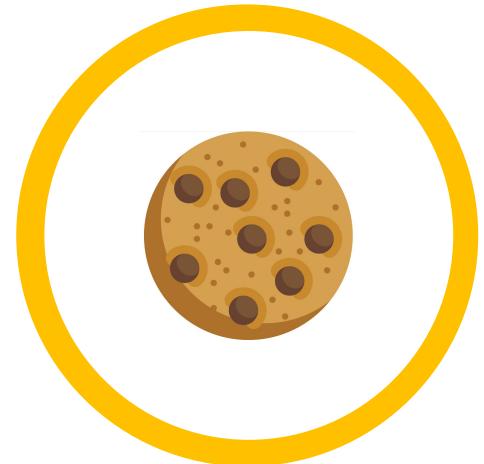


Depuis 5 ans maintenant ce cadre juridique est discuté pour être amendé et généralisé, on observe un bras de fer

— Les cookies ? —

Cookie & traceurs :

- Petit fichier déposé sur le disque dur à l'insu de l'internaute, lors de la consultation de certains sites web, et qui conserve des informations en vue d'une connexion ultérieure.*
- C'est l'outil principal qui va permettre de « reconnaître » l'utilisateur, il permet de conserver des informations ou comportements (*analytics, suivi*). Ils sont soit déposés directement par votre site, soit par des partenaires (plus puissants, ils permettent de déterminer les comportements, les liens suivis sur le web). On les retrouve notamment dans la publicité ou le marketing pour faire du profilage.
- On ne doit permettre le dépôt (et donc l'enregistrement des données) qu'uniquement après que le visiteur les ait acceptés. L'utilisateur doit pouvoir paramétrer le tracking qu'il accepte ou non.



— Nouvelles recommandations CNIL —

Concernant le consentement des utilisateurs : poursuivre la navigation n'est pas consentir. L'acte de consentement doit être précis et il doit pouvoir être retiré facilement.

- Boutons: accepter ou refuser
- Si conservation des cookies: conserver le refus pour ne pas redemander à chaque visite
- Si traceurs des sites visités: le consentement devrait être recueilli sur chaque site concerné

Concernant l'information des personnes: l'information doit être claire, facilement accessible et préciser les conséquences liées à l'acceptation ou au refus. L'identité des acteurs utilisant les traceurs consentis par l'internaute doit être clairement indiquée également.



— Est-il possible de proposer un site internet sans bandeau ? —

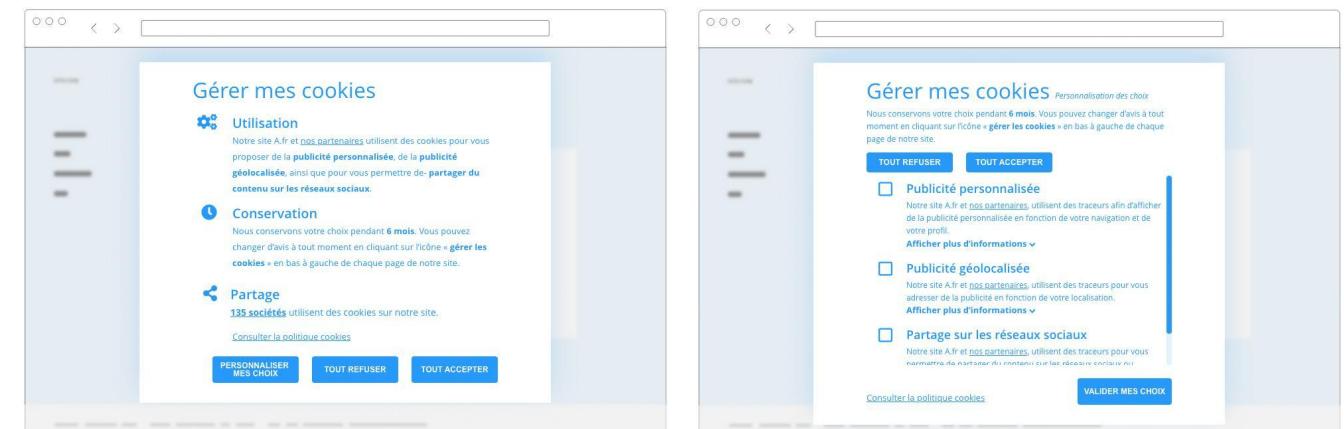
Oui, mais les conditions sont compliquées :

Les cookies internes au site et nécessaires à son usage normal peuvent être dispensés de consentement (comme l'authentification : « rester connecter » ou encore la personnalisation de l'affichage).

Certains outils de mesures d'audience peuvent être configurés pour être nativement anonymes et donc protecteurs.

Tous les usages marketing habituels nécessitent de déposer des cookies

C'est le cas des réseaux sociaux (boutons de partage, de connexion via un compte tiers), des outils analytics les plus utilisés (Google Analytics) ou des solutions de suivi et d'amélioration des parcours (Hotjar).



— Les réflexes pour mes projets numériques —

2

Identifier les outils tiers qui vont être nécessaires à mon projet

- Votre prestataire (l'agence) doit vous aider sur cette liste

Dans la mesure du possible envisagez de remplacer les fonctionnalités intrusives.

- On peut avoir des éléments d'analyse suffisant avec un outil anonymisé
- Votre site doit itérer, les cookies peuvent être nécessaires à un moment en particulier (phase d'expérimentation ou de test)

Prévoir la formulation du bandeau cookie

- C'est la clarté de l'information qui prévaut et surtout la faculté de pouvoir refuser l'ensemble des cookies.

Prévoir de vérifier que les cookies sont bien catégorisés et qu'il est possible de les refuser par nature d'usage

- Votre visiteur doit pouvoir choisir librement ce qu'il accepte ou non, sans que ce soit un chemin de croix.

Le vrai sujet, c'est que 90% des sites internet ne respectent pas la loi : les cookies sont déposés avant le clic sur le bandeau. La CNIL annonce des contrôles !



Quizz : bandeaux



CE SITE WEB UTILISE DES COOKIES.

Les cookies nous permettent de personnaliser le contenu et les annonces, d'offrir des fonctionnalités relatives aux médias sociaux et d'analyser notre trafic. Nous partageons également des informations sur l'utilisation de notre site avec nos partenaires de médias sociaux, de publicité et d'analyse, qui peuvent combiner celles-ci avec d'autres informations que vous leur avez fournies ou qu'ils ont collectées lors de votre utilisation de leurs services.

1

[Utiliser uniquement les cookies nécessaires](#)[Autoriser la sélection](#)[Autoriser tous les cookies](#) Nécessaires Préférences Statistiques Marketing[Masquer les détails](#)

Déclaration relative aux cookies

À propos des cookies

Nécessaires (1) Les cookies nécessaires contribuent à rendre un site web utilisable en activant des fonctions de base comme la navigation de page et l'accès aux zones sécurisées du site web. Le site web ne peut pas fonctionner correctement sans ces cookies.

Nom	Fournisseur	Finalité	Expiration	Type
CookieConsent	Cookiebot	Stocke l'autorisation d'utilisation de cookies pour le domaine actuel par l'utilisateur	1 année	HTTP

Marketing (0)

Non classés (0)

Déclaration relative aux cookies mise à jour le 26.03.2020 par [Cookiebot](#)

2

Salut c'est nous...



les Cookies !

On a attendu d'être sûrs que le contenu de ce site vous intéresse avant de vous déranger, mais on aimerait bien vous accompagner pendant votre visite... C'est OK pour vous ?

[Je choisis](#)[OK pour moi](#)

Consentement certifiés par axepio



3

Paramétrage des cookies sur orange.fr

Au-delà des cookies de fonctionnement qui permettent de garantir les fonctionnalités importantes du site, Orange peut être amenée à déposer les 3 catégories de cookies suivantes que vous pouvez désactiver. Ces réglages ne seront valables que sur le navigateur que vous utilisez actuellement.
[En savoir plus](#)

1 - Statistiques

Ces cookies permettent d'établir des statistiques de fréquentation de nos sites. Les désactiver nous empêche de suivre et d'améliorer la qualité de nos services.

2 - Personnalisation

Ces cookies permettent d'analyser votre navigation sur orange.fr pour personnaliser nos offres et services sur nos sites ou via des messages que nous vous envoyons.

3 - Publicité ciblée

Ces cookies permettent de vous proposer sur internet des publicités plus pertinentes de nos partenaires basées sur votre navigation et votre profil client. Ce choix n'a pas d'impact sur le volume de publicité.

En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation de cookies pour mesurer notre audience, vous proposer des contenus et publicités personnalisés, ainsi que des fonctionnalités sociales.

[Décliner](#)[EN SAVOIR PLUS](#)[OK](#)

4

En poursuivant votre navigation, vous acceptez le dépôt de cookies tiers destinés à vous proposer des contenus et publicités ciblés et nous à nous permettre de procéder à des analyses statistiques d'audience et de navigation. Vous pouvez en savoir plus et paramétrier les cookies [en cliquant ici](#)

[J'AI COMPRIS](#)

5

— À venir —

Depuis 2013, des débats existent pour faire évoluer les pratiques autour des cookies

Chaque année depuis 2018, c'est l'année où tout va changer,

Changement dans la réglementation sur les cookies qui devraient arriver :

- les actions sur le navigateur
- les cookies à des fins purement analytiques devraient être exemptés de la règle du consentement

Paradoxalement cette approche est aujourd'hui défendue par Google & Apple qui bloquent de plus en plus nativement les cookies tiers. L'argument consiste à dire qu'ils défendent la vie privée de leurs utilisateurs, d'aucuns soulignent qu'étant donné la finesse de connaissance de leurs utilisateurs (via les navigateurs, smartphone, outils), ces acteurs n'ont plus besoin de tracker pour cibler la publicité.



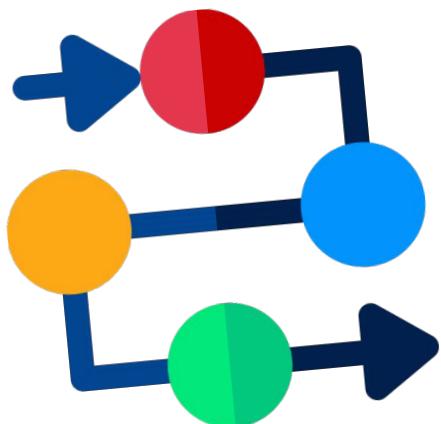
Apple bloque les cookies tiers dans Safari

Technologie : *Safari devient le deuxième navigateur après le navigateur Tor à bloquer les cookies tiers par défaut pour tous les utilisateurs.*

Pour lire, l'histoire des cookies et les débats qu'ils suscitent

PARTIE II

La mise en pratique de ces règles

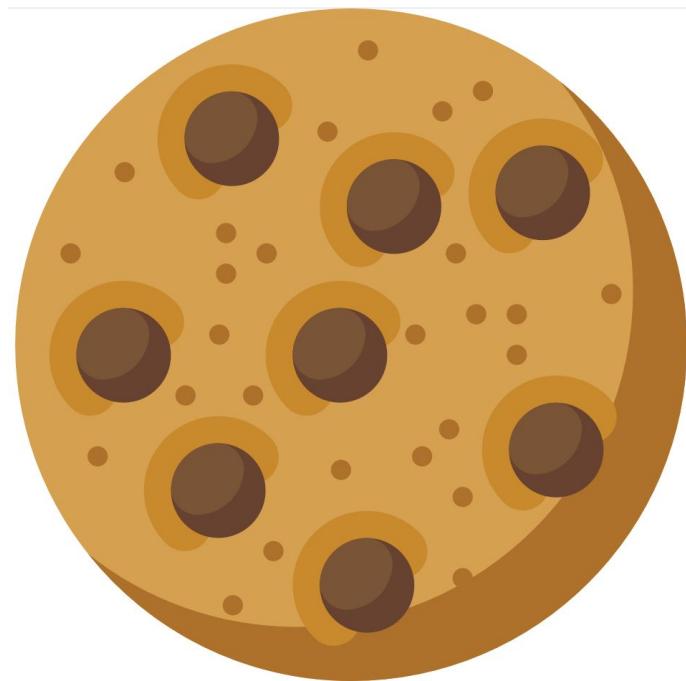


1



+

2



+

3



Rédiger sa documentation



Les mentions légales :

C'est presque toujours la même chose (attention à vérifier où est hébergé le site)

Il existe divers générateurs.



Cookies : demandez à votre prestataire de vous indiquer les cookies qu'il utilise ou va utiliser et bien vérifier qu'il prévoit toutes les mentions d'information et leur mise en oeuvre

Déterminez si vous entrez dans un des cas particuliers

Accessibilité : vous pouvez demander à votre prestataire de réaliser un test et d'appliquer les correctifs. Vous pourrez ainsi compléter la déclaration d'accessibilité

CGU : vous proposez un compte ou des fonctionnalités ? Il peut être judicieux de fixer les règles du jeu. Cartographier les fonctionnalités principales et les « risques » que vous envisagez.

Les CGU sont sur mesure.

Informations RGPD : si vous offrez un compte, alors vous collectez des données personnelles. Suivez le guide

— Pour les mentions légales —

- **Éditeur** : personne qui met le site ou l'outil numérique à disposition du public. Il peut s'agir d'une personne physique ou morale. Il s'agit en général de la structure qui développe le site, ou pour le compte duquel le site est développé.
- **Directeur de publication** : Personne qui est responsable du contenu éditorial du site. Il s'agira toujours du responsable légal de l'entité éditrice.
- **L'hébergeur** n'est pas nécessairement connu de toutes les équipes qui mettent en œuvre un produit numérique, notamment en dehors du service informatique.

Ainsi « www.WhoisHostingThis.com » permet de trouver l'hébergeur en un seul click sans avoir à demander au service informatique.

Les outils

— Vérifier la conformité d'un site internet au regard des cookies



Pour détecter les contenus et cookies et observer leurs comportements.

[Chrome](#) - [Firefox](#)



Pour déterminer à quoi sert un cookie (souvent, ils ont des noms barbares)



DuckDuckGo Tracker Radar
Expose Hidden Tracking

Pour détecter les contenus et cookies et observer leurs comportements. (plus simple à prendre en main) - Lien

Un autre outil du même genre, disponible là aussi pour l'ensemble des grands navigateurs Lien

*Vous pouvez également utiliser un site de détection, par exemple :
Cookiemetricx ou encore cookieserve*

Comment mettre son site en conformité?

— Bandeau cookies —

La CNIL a récemment communiqué de nouvelles recommandations qui modifient légèrement les modalités d'information des personnes. Le bandeau cookie permet d'informer succinctement et à un premier niveau, les utilisateurs des cookies ou traceurs qui sont susceptibles d'être déposés sur son appareil.

Exemple : <https://www.francenum.gouv.fr/>.

The screenshot shows a web browser displaying the official portal for digital transformation of enterprises. A prominent red cookie banner at the bottom of the page reads: "En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour réaliser des statistiques de visites. En savoir plus J'accepte". Above this, a dark blue overlay highlights two issues: "2 problèmes (un bandeau cookie pas conforme aux dernières recommandations et un dépôt de cookie préalable à l'acceptation, alors qu'il n'est pas autorisé)". To the right, a browser extension window from "www.francenum.gouv.fr" is open, showing cookie management statistics: "Bloqués sur cette page 2, soit 40%", "Domaines connectés 1 sur un total de 2", and "Bloqués depuis l'installation 251860, soit 11%". The extension version is listed as "1.33.2".

Dans le présent cadre : 2 problèmes (un bandeau cookie pas conforme aux dernières recommandations et un dépôt de cookie préalable à l'acceptation, alors qu'il n'est pas autorisé).

PR@FEEL

9 DÉFIS POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Le programme PROFEEL, né en 2013, a pour objectif de renforcer la compétitivité des bâtiments existants. Ainsi, il offre aux acteurs du bâtiment et de l'industrie les moyens de faire évoluer leur rôle dans la transition énergétique.

DÉCOUVREZ LES PROJETS >



LES NOUVELLES RESSOURCES DISPONIBLES

28 fiches pratiques pour faciliter la réception de vos travaux

TOUTES LES RÉSSOURCES >

DÉCIDER
CONCEVOIR
ACCOMPAGNER
PARTAGER

DÉCOUVREZ LE PROGRAMME PROFEEL >



LE JOURNAL DU PROGRAMME PROFEEL



TOUTES LES ACTUALITÉS >

1 AIMCC CAPEB CINOV CECI CERTEURS FFB

2

3 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

4 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

5 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

6 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

7 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

8 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

9 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

10 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

11 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

12 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

13 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

14 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

15 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

16 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

17 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

18 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

19 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

20 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

21 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

22 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

23 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

24 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

25 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

26 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

27 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

28 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

29 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

30 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

31 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

32 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

33 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

34 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

35 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

36 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

37 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

38 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

39 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

40 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

41 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

42 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

43 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

44 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

45 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

46 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

47 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

48 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

49 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

50 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

51 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

52 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

53 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

54 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

55 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

56 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

57 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

58 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

59 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

60 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

61 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

62 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

63 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

64 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

65 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

66 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

67 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

68 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

69 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

70 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

71 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

72 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

73 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

74 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

75 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

76 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

77 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

78 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

79 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

80 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

81 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

82 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

83 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

84 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

85 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

86 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

87 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

88 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

89 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

90 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

91 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

92 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

93 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

94 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

95 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

96 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

97 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

98 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

99 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

100 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

101 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

102 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

103 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

104 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

105 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

106 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

107 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

108 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

109 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

110 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

111 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

112 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

113 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

114 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

115 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

116 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

117 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

118 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

119 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

120 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

121 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

122 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

123 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

124 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

125 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

126 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

127 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

128 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

129 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

130 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

131 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

132 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

133 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

134 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

135 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

136 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

137 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

138 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

139 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

140 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

141 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

142 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

143 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

144 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

145 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

146 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

147 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

148 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

149 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

150 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

151 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

152 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

153 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

154 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

155 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

156 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

157 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

158 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

159 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

160 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

161 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

162 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

163 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

164 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

165 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

166 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

167 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

168 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

169 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

170 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

171 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

172 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

173 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

174 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

175 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

176 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

177 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

178 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

179 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

180 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

181 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

182 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

183 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

184 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

185 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

186 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

187 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

188 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

189 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

190 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

191 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

192 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

193 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

194 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

195 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

196 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

197 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

198 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

199 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

200 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

201 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

202 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

203 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

204 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

205 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

206 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

207 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

208 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

209 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

210 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

211 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

212 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

213 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

214 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

215 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

216 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

217 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

218 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

219 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

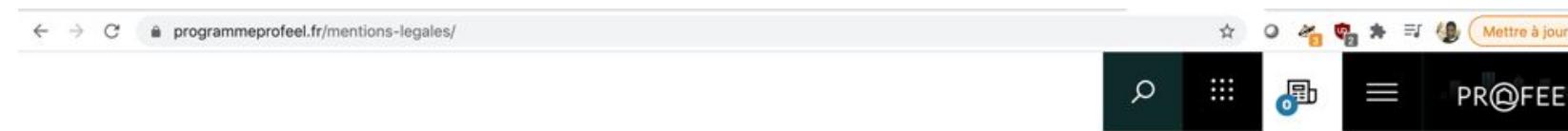
220 FEE BOT FAIRE FEE BOT FAIRE

221

— Mentions légales —

1

Toutes les informations figurent dans ces mentions légales, c'est-à-dire les informations sur l'éditeur, le directeur de publication et l'hébergeur.



EDITEUR

Programme PROFEEL, propriété de l'Agence Qualité Construction (AQC)
Adresse 11bis, avenue Victor Hugo, 75116 Paris.
Statut du propriétaire du site (Numéro de Siret) : 32721569500070
Numéro individuel d'identification de TVA intracommunautaire : FR16327215695
Directeur de la publication : Le directeur de la publication du site Internet est Philippe ESTINGOY, Directeur Général de l'Agence Qualité Construction.
Les coordonnées du support technique sont : profeel@qualiteconstruction.com, Tél.: 01 44 51 03 51.

HÉBERGEMENT

O2Switch
222-224 Boulevard Gustave Flaubert
63000 Clermont-Ferrand

— Politique de confidentialité —

Avant même le contenu, le principe de transparence posé par l'article 5 du RGPD oblige les responsables de traitement à informer de manière claire et compréhensible, notamment dans la présentation, l'écriture et la facilité d'accès à la politique de confidentialité.

C'est donc discutable pour les puristes, vu le site, cela reste acceptable, néanmoins l'information est incomplète

2

Infos RGPD

INFORMATIONS SUR LE FORMULAIRE CONTACT

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Programme Profeel. La base légale du traitement repose sur le consentement de l'internaute (article 6 du RGPD).

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Programme PROFEEL. Programme Profeel se réserve le droit de communiquer l'analyse et la traduction des données aux signataires de la convention Profeel (<http://programmeprofeel.fr/>)

Les données sont conservées pendant 36 mois en cas d'inactivité de l'internaute.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. (Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ; Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données)

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter profeel@qualiteconstruction.com en mentionnant dans l'objet de votre mail votre demande de suppression de vos données personnelles.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés »

Il faudrait ajouter :

- **Le responsable du traitement** : c'est-à-dire la personne qui détermine les finalités et les moyens ; (AQC)
- Dans le cas d'un traitement fondé sur le consentement, une modalité de retrait aussi facile que le consentement lui-même (une case à cocher, et un lien permettant de la décocher à tout moment) ;
- **Les finalités** du traitement ; (Contact, information)
- **Les données collectées** ; (nom, prénom, mail, message)

Cas pratique ! Site Profeel

— Bandeau cookies —

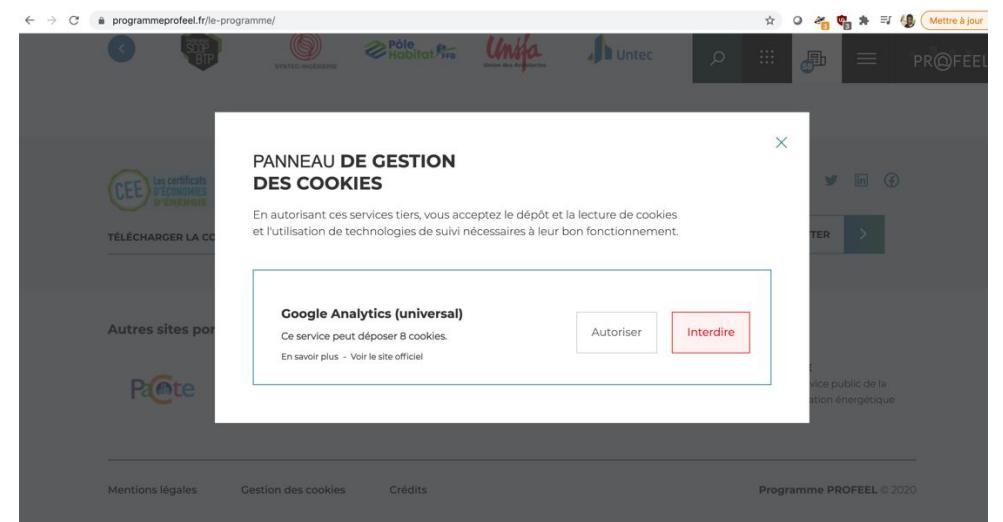
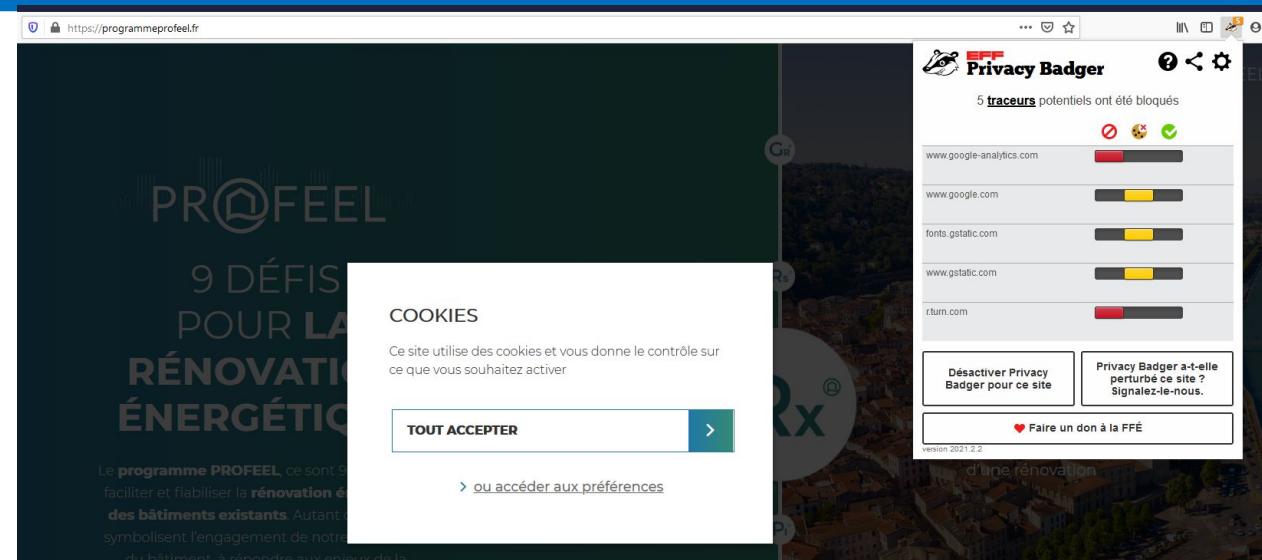
3

Infos Cookies

Le site est bien doté d'un panneau de gestion cookie, néanmoins, il n'est pas conforme à l'exigence de la CNIL, notamment **celle de ne déposer aucun cookie préalablement au consentement de l'utilisateur, le consentement ne pouvant pas être induit par la poursuite de la navigation.**

En cliquant sur « interdire », il ne se passe rien ! 😊

Sur le panneau je vois bien Google Analytics, mais pas « turn.com » qui est une solution de ciblage publicitaire proposée par la société Amobee.





Les formations FEEBAT, pour qui ?

- DE STAGIAIRES SATISFAITS**
- SITES DE FORMATION**
- PERSONNES FORMÉES DEPUIS 2008**

Les formations FEEBAT, comment faire ?

- Choisir ma formation**
- Financer ma formation**

CONTACTEZ FEEBAT

DÉCOUVREZ LE CATALOGUE DE FORMATION

Les formations FEEBAT recommandées par les acteurs et partenaires des énergies et du bâtiment

Secrétariat technique assuré par

A PROPOS

RESTEZ INFORMÉ !

JOIGNEZ-NOUS

Mentions légales

Copyright FEEBAT 2020

Mentions légales

Sensiblement la même analyse, pas de problème pour les mentions légales. Les informations RGPD sont très denses et incomplètes

Cookies Pas de bandeau, alors qu'il est nécessaire au regard des cookies déposés

Cas pratique ! Site Feebat

— Politique de confidentialité —

RESTEZ INFORMÉ !

Abonnez vous à notre newsletter. Vous êtes :

Professionnels du bâtiment
 Architectes et MOE
 Formateurs et enseignants

Mon adresse mail :

Je souhaite être informé des actualités de FEEBAT et recevoir la newsletter, j'autorise par conséquent FEEBAT à collecter mes informations personnelles conformément à la politique de confidentialité



The screenshot shows a 404 error page from the Feebat website. The URL in the address bar is `feebat.org/?page_id=656`. The page features the Feebat logo and the tagline "GAGNEZ EN EFFICACITÉ!". Navigation links include "Nos formations", "Nos actualités", "Mieux nous connaître", "Contactez-nous", and a search icon. A red button at the bottom left says "Retour à l'accueil". Below the main content, there's a section titled "Les formations FEEBAT recommandées par les acteurs et partenaires des énergies et du bâtiment" featuring logos of various organizations.

La page demandée n'est actuellement pas disponible

[Retour à l'accueil](#)

Les formations FEEBAT recommandées par les acteurs et partenaires des énergies et du bâtiment



— Politique de confidentialité —

Ainsi, pour répondre aux exigences :

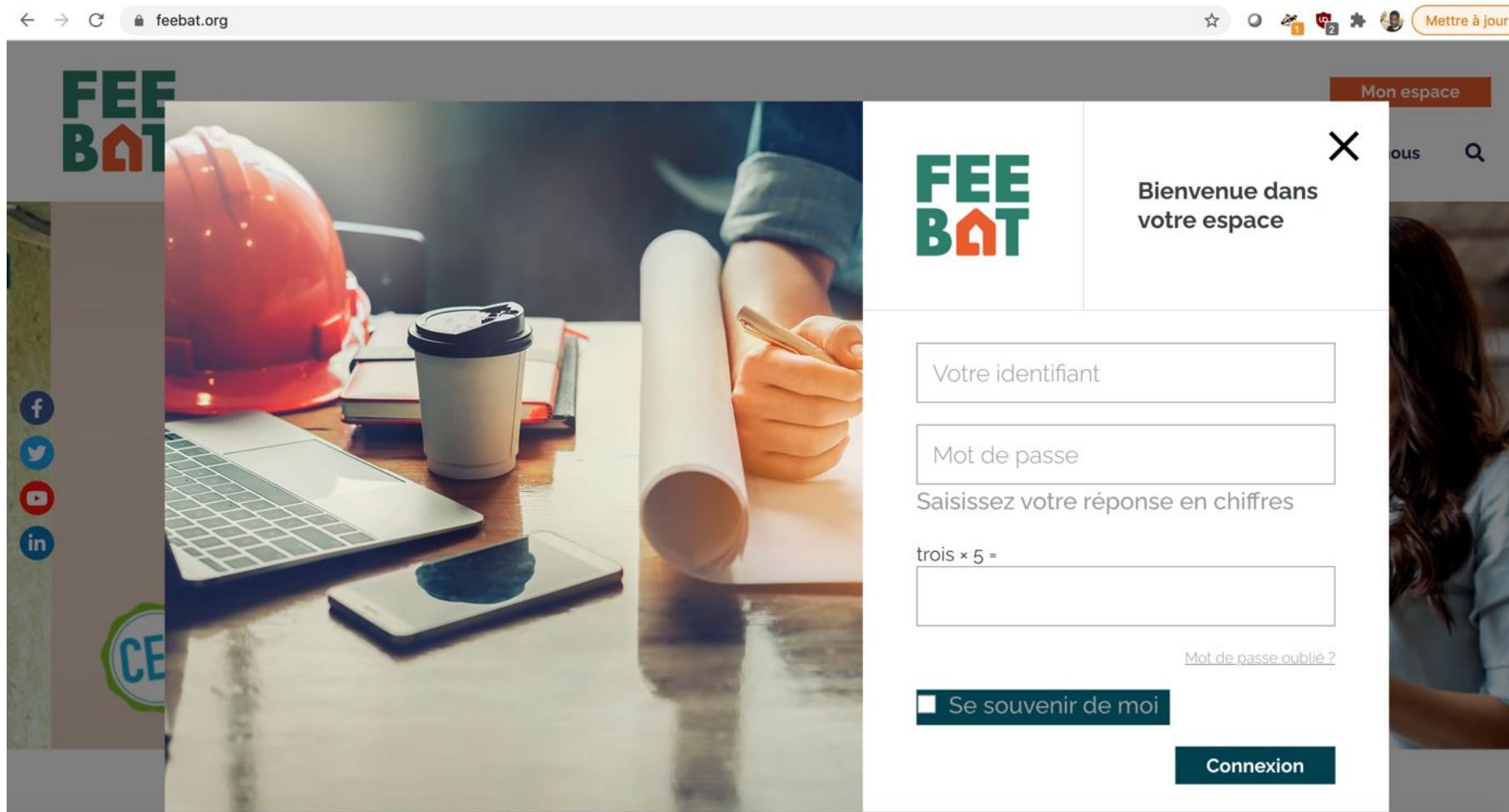
- Le responsable du traitement : c'est-à-dire la personne qui détermine les finalités et les moyens ; (**AQC, représentée par Philippe Estingoy**)
- Les données traitées (**données de personnes physiques nécessaires pour l'inscription, données d'abonnement à la newsletter, données d'hébergement, données du formulaire de contact**)
- Les finalités du traitement (**dépendent de l'utilisation des données**) ;
- La ou les bases légales du traitement (**dépendent des choix du responsable de traitement et des finalités du traitement, attention le consentement n'est pas impératif, ni « prioritaire ». Dans le cadre de l'AQC, au regard de sa mission, les données peuvent être traitées dans le cadre d'une mission d'intérêt public. Les données d'hébergement sont traitées dans le cadre d'une obligation légale**) ;

Ainsi, pour répondre aux exigences :

- Les durées de conservation des données à caractère personnel : c'est-à-dire la durée pendant laquelle, le responsable de traitement peut réaliser le traitement de données. Cette durée n'est pas nécessairement la durée pendant laquelle les personnes concernées peuvent demander l'accès aux données (**ces durées dépendent soit de l'obligation légale, soit d'une décision du responsable de traitement, qu'il doit pouvoir justifier. La durée doit être celle pendant laquelle la donnée est nécessaire à son traitement, sans que celle-ci puissent être sans limite**) ;
- Le contact permettant l'exercice effectif des droits (**création d'une adresse de contact en matière de données**) ;
- Les sous-traitants et leurs accès (**préciser les sous-traitants ayant accès aux données, par exemple : Google, Devclic, l'Hébergeur trouvé grâce à « whosishostingthis »**);
- Les cookies utilisés ou susceptibles d'être utilisés (lorsqu'ils sont soumis à un consentement (ex : **Nom** : GoogleTagManager, **Traitement** : outil permettant de configurer les balises sur votre site Web, **localisation des info** : aux Etats-Unis, **Émetteur** : Google, Lien vers les garanties proposés par l'émetteur : <https://policies.google.com/technologies/cookies?hl=fr>).

Cas pratique ! Site Feebat

— CGU : possible mais pas obligatoire





MATT
GROEING